

**LES FORMATIONS AU TRAVAIL SOCIAL EN FRANCE :**  
**des formations profondément enracinées dans la notion « d'alternance ».**

*Jérôme WENZ, Directeur général, Association pour les Formations aux Professions Educatives et sociales - AFPE (France). Membre du Comité Exécutif d'EASSW*

« Unie dans la diversité », c'est la devise de l'Union européenne. Elle s'applique bien aux formations en travail social : nous sommes unis par les valeurs communes à ceux qui exercent ces métiers. Nous sommes aussi divers, par nos diplômes, par les parcours de formation, et sans doute même par nos descriptions des compétences à acquérir pour exercer ces métiers.

Les formations en travail social, en France, conduisent à des Diplômes d'Etat. Il y a quatorze diplômes différents, de différents niveaux, et pour exercer auprès de différents publics. Ces « formations sociales » sont réglementées. Les organismes qui les mettent en œuvre sont le plus souvent des associations sans but lucratif, et non pas l'Université. C'est un peu une particularité en Europe. L'AFPE, dont je suis le Directeur Général, est une de ces associations. Depuis 40 ans, elle développe son activité de formation grâce au financement et sous contrôle des pouvoirs publics : l'Etat assure le contrôle de la qualité pédagogique, et délivre les diplômes. Les Conseils Régionaux assurent le financement.

Ce contrôle et ce financement concernent les formations « initiales », c'est-à-dire réservées à ceux qui, à la suite d'un parcours scolaire, se dirigent vers une première qualification professionnelle, pour un premier métier. Par ailleurs, les établissements de formation en travail social (EFTS) dispensent aussi des formations permettant à des personnes salariées d'acquérir de nouvelles compétences, leur permettant une promotion professionnelle ou une reconversion : c'est la formation continue tout au long de la vie, alors principalement financée par les employeurs.

Chacune des formations sociales françaises est organisée à partir d'un « référentiel de compétences » décrivant avec précision les compétences à acquérir en formation.

Toutes ces formations s'effectuent en alternance : la moitié du cursus de formation - ou même davantage - s'effectue en situation professionnelle, dans un établissement ou service social ou médico-social. Nous pensons cette alternance comme un dispositif et un processus permettant d'acquérir des compétences : son organisation doit permettre à l'étudiant une réflexion permanente sur sa propre pratique professionnelle.

Un formateur permanent du Centre de formation en assure le déroulement et l'accompagnement pour chaque étudiant. Des temps « d'analyse de la pratique professionnelle » permettent une réflexion, qui laisse une grande liberté de parole aux étudiants : il leur est demandé de décrire avec précision et en toute franchise ce qui leur arrive en stage, dans une situation qui les préoccupe et qui leur donne de quoi réfléchir.

Nous accordons une place très importante à la capacité de chaque étudiant à penser par lui-même. Chaque situation professionnelle est nouvelle, et notre but est de les aider professionnellement à penser par eux-mêmes. Dans ce processus, l'équipe qui accueille en stage, que nous nommons « *site qualifiant* » tient une place essentielle.